



COMPTE RENDU PRESSE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 SEPTEMBRE 2019

1/ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CHEFFES POUR L'ENTRETIEN DE LEUR TERRAIN DE FOOTBALL.

Le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la convention passée avec la commune de Cheffes pour l'entretien de leur terrain de football. Il s'agit de mettre à la disposition de la commune de Cheffes, moyennant remboursement des frais, un agent et le matériel nécessaire pour tondre régulièrement leur terrain de football.

2 / RAPPORTS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES POUR 2019 – APPROBATION.

Le Conseil Municipal a approuvé le nouveau rapport élaboré par la commission locale d'évaluation des charges transférées au sein de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe.

Ces charges correspondent aux frais qui accompagnent la prise en compte de nouvelles compétences par la Communauté de Communes en lieu et place des Communes ou dans le cas contraire par les Communes pour exercer celles qui leurs sont restituées par la Communauté de Communes.

Ce rapport a été actualisé afin de tenir compte du service « élagage fauchage » mis à la disposition des communes. Il est précisé que ce service sera transféré aux communes à partir de 2020.

En ce qui concerne Tiercé ce service va coûter, pour 2019, la somme de 37 363 €. (103 Kms traités)

Le montant de l'attribution de compensation versée par la Commune à CCALS va ainsi passer de 58117 € à 95 480 €

3/ ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT A M ET MME CADEAU ET M ET MME TAVENARD.

Le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition de parcelles de terrain moyennant 100 € le m² auprès de particuliers afin de régulariser l'alignement de leurs propriétés.

4/ VENTE D'UN PEUGEOT PARTNER AU GARAGE CITROEN.

Le Conseil Municipal a approuvé la vente d'un véhicule Partner au garage Citroën dans le cadre du remplacement de ce véhicule. Ce garage le reprend au prix de 1 800 €.

5/ FIXATION D'UNE CAUTION ET D'UNE INDEMNITE EN CAS DE PERTE DE BADGE.

Dans le cadre de la mise en place de badges pour l'ouverture des portes des salles au centre Berthe Bachet, le Conseil Municipal fixe un tarif de caution à 20 € pour les utilisateurs à qui seront confiés ces badges. Cette caution sera retenue en cas de perte des badges.

6/ VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LE REMPLACEMENT D'HORLOGES SUR DEUX ARMOIRES ET POUR LA RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC.

Le Conseil Municipal a approuvé le versement de fonds de concours au Syndicat d'Énergie pour le remplacement d'horloges sur deux armoires d'un montant de 1569.85 € et pour la rénovation du réseau d'éclairage public dans le secteur Emottais, Sainte Anne d'un montant de 20 400.97 €.

7/ DESIGNATION D'UN AUTRE MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL QUE LE MAIRE POUR AUTORISER UN PERMIS DE CONSTRUIRE.

Monsieur Jean Jacques Girard a été désigné par le Conseil Municipal pour autoriser un permis de construire en lieu et place du Maire, dans la mesure où ce permis concerne la réhabilitation de la déchetterie sollicité par le SICTOM dont le Maire est Président.